



Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION RELATIF AU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Conformément à la loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T-11.001), nous désirons vous informer qu'un projet de règlement sera déposé au Conseil lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2016 et **qu'il sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du 16 janvier 2017 à 19h00, à la salle Arc-en-ciel au 22, chemin de l'Arc-en-Ciel, Notre-Dame-de-Pontmain.**

Le projet de règlement a pour but de modifier l'article 4 relatif à la rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme.

Donné à Notre-Dame-de-Pontmain, ce septième (7^e) jour de décembre deux mille seize (2016).

Nicole Perron
Directrice-générale/secrétaire trésorière
